

# SOUVERAINETÉ DES DONNÉES AUTOCHTONES

Mars 2026



Native Women's  
Association of Canada

L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada



A GUIDING TOOL TO NAVIGATING CRGIA  
THE EQUITY  
COMPASS



Native Women's  
Association of Canada

~~~~~  
L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

**L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)** est une organisation autochtone nationale qui assure les représentations politiques des femmes dans toutes leurs diversités au Canada. L'AFAC plaide en faveur et travaille avec les Premières Nations, en réserve et hors réserve, inscrites et non inscrites et privées de leurs droits, les Métis et les Inuits de partout au Canada. En tant qu'ensemble d'organisations de femmes autochtones à travers le Canada, l'AFAC travaille à améliorer, promouvoir et favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes autochtones, dans toute leur diversité, au sein de leurs communautés respectives.





## À PROPOS DE CETTE BOÎTE À OUTILS

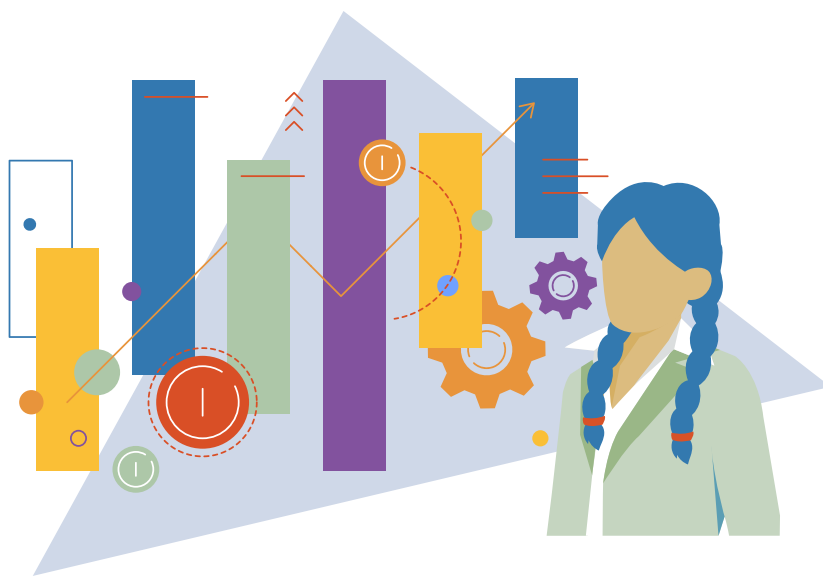
Les données façonnent les décisions, les politiques, le financement et les services qui affectent directement les communautés autochtones. Pour de nombreuses femmes autochtones dans toute leur diversité, l'interaction avec les données a trop souvent été extractive, incomplète ou mal utilisée. En conséquence, l'analyse tirée des données a souvent échoué à refléter les réalités vécues, renforce les inégalités et limite l'autodétermination. La souveraineté des données et les pratiques de données inclusives visent à combler les lacunes des pratiques de données actuelles en mettant l'accent sur le contrôle communautaire, le consentement et les avantages liés à l'utilisation des données.

Cette trousse d'outils a été conçue pour soutenir les individus, les organisations, les communautés et les gouvernements dans l'utilisation des données de manière à respecter la souveraineté des données autochtones et à promouvoir des pratiques inclusives et ancrées dans la culture. Ancrée dans les principes de souveraineté des données et d'analyses comparatives entre les sexes adaptées à la culture (ACSC), cette trousse d'outils offre des conseils sur la manière d'aborder les données de manière à centrer la communauté, les relations et la responsabilité. Cela inclut la priorisation des approches dirigées par la communauté pour

la collecte de données qui respectent les systèmes de connaissances autochtones, tout en renforçant également la responsabilité envers les communautés que les données représentent. Ce faisant, en reconnaissant que les données ne sont pas neutres; mais reflètent plutôt le pouvoir, les valeurs et les systèmes.

Pour ancrer cette trousse d'outils dans des impacts concrets plutôt que dans des concepts abstraits, nous utilisons une étude de cas en cours axée sur les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes de genre divers autochtones disparues et assassinées (FFADA2E+). Cette étude de cas sous-jacente aidera à démontrer comment la souveraineté des données et la gouvernance des données impactent les familles, les communautés et les systèmes de responsabilité. De plus, cela démontrera comment la souveraineté des données autochtones peut soutenir la sécurité, la guérison et l'autodétermination.

Tout au long de cette ressource, les lecteurs trouveront des conseils fondamentaux et pratiques sur l'utilisation des données. Ces outils visent à renforcer les capacités et la confiance pour travailler avec des données de manière transparente, collaborative et bénéfique pour les communautés autochtones.



## Analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture (ACSAC)

L'ACSAC est un outil utilisé pour évaluer comment les politiques et les programmes affectent les gens différemment, en fonction de leurs identités, expériences et modes de vie divers. L'AFAC a introduit le cadre d'ACSAC en réponse aux lacunes du cadre fédéral d'analyse comparative entre les sexes plus. L'approche de l'ACSAC est utilisée pour réduire les

dommages et mobiliser les décideurs dans un processus collaboratif et réciproque.<sup>1</sup>

L'ACSAC vise à renforcer les capacités en attirant l'attention sur la nécessité de centrer et de revendiquer les façons autochtones de savoir et de comprendre.<sup>2</sup> L'ACSAC est composée des cinq concepts clés suivants : basée sur les distinctions, intersectionnelle, diversifiée en matière de genre, connaissances autochtones et éclairée par les traumatismes.<sup>3</sup>



Si vous souhaitez en savoir plus sur le cadre d'ACSAC, veuillez consulter les ressources suivantes :

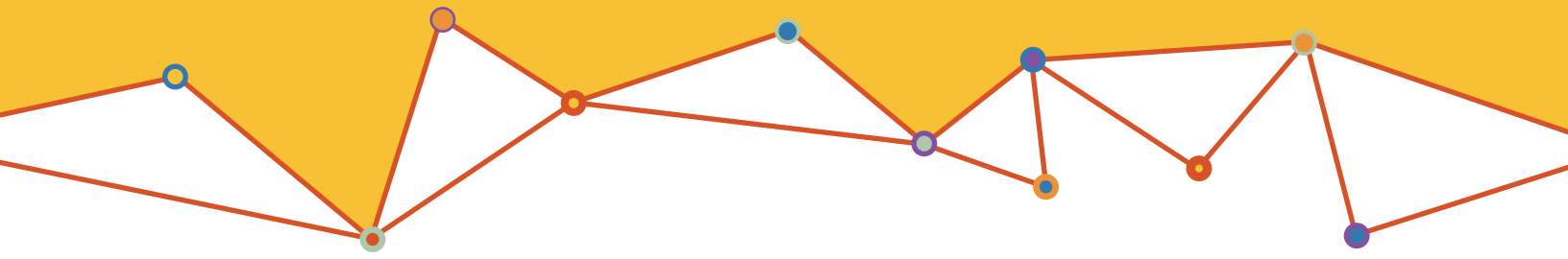
- [ACSAC – Fiche d'information: Cercle de Partage sur l'analyse comparative entre les sexes culturellement pertinente](#)
- [ACSCP – Analyse comparative entre les sexes culturellement pertinente : Une feuille de route pour l'élaboration de politiques](#)
- [La Valise du Guerrier – Outils pour participer à défense des droits au niveau fédéral](#)

L'application de l'ACSAC à la collecte de données garantit que les pratiques de données sont ancrées dans la culture, intersectionnelles et éclairées par la communauté. Ce faisant, l'utilisation du cadre d'ACSAC dans les données peut mieux saisir les obstacles systémiques et les soutiens nécessaires pour une évaluation efficace. De plus, en utilisant cette approche, les données ne sont pas seulement inclusives, mais elles font également progresser les droits, la sécurité et le bien-être des femmes autochtones dans toutes leurs diversités.

<sup>1</sup> AFAC. (2023). « Culturally Relevant Gender-Based Analysis: A Roadmap for Policy Development ». AFAC : [https://nwac.ca/wp-content/uploads/2025/05/CRG-BA\\_Framework\\_Roadmap\\_May11\\_2022-1\\_2023-02-21-141640\\_tiaz.pdf](https://nwac.ca/wp-content/uploads/2025/05/CRG-BA_Framework_Roadmap_May11_2022-1_2023-02-21-141640_tiaz.pdf)

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> NWAC. (s.d.). « Executive Summary: A Guiding Tool to Navigating CRGBA – The Equity Compass ». Consulté au : [https://nwac-afac.ca/assets-knowledge-centre/CRGBA\\_NWAC\\_EXECUTIVE\\_SUMMARY.pdf](https://nwac-afac.ca/assets-knowledge-centre/CRGBA_NWAC_EXECUTIVE_SUMMARY.pdf)



## FFADA2E+ et données

Partout au Canada, les familles, les communautés et les organisations autochtones ont depuis longtemps exprimé des préoccupations concernant la manière dont les informations relatives aux FFADA2E+ sont recueillies, stockées, interprétées et partagées.<sup>4</sup> Trop souvent, les peuples autochtones ont peu de pouvoir sur la façon dont cette information est définie et utilisée.

Ce manque de contrôle a de réelles conséquences, car des dossiers incomplets ou incohérents, une mauvaise identification, une sous-déclaration et des obstacles à l'accès aux informations sur les cas peuvent contribuer à des lacunes dans les services, des retards dans les enquêtes et un manque de confiance envers les institutions.<sup>5</sup> En conséquence, les familles doivent souvent plaider pour que leurs propres données soient corrigées ou même reconnues. En raison des lacunes dans les données, les

*appels à la justice* 5.24, 16.44 et 18.4 ont chacun demandé des modifications aux processus de collecte de données.<sup>6</sup>

La souveraineté des données autochtones offre une approche différente de la collecte de données occidentale, affirmant le droit des peuples autochtones de gouverner les données concernant leurs peuples, leurs terres et leurs expériences. Grâce à la souveraineté des données, les communautés autochtones peuvent garantir l'exactitude de l'information et soutenir la sécurité, la guérison et la responsabilité. De plus, l'incorporation de la souveraineté des données autochtones peut renforcer la responsabilité concernant les cas de FFADA2E+, en identifiant de nouvelles opportunités pour le suivi des cas et en améliorant l'exactitude des rapports. Tout au long de cet outil, nous reviendrons au contexte des FFADA2E+ comme exemple pratique de la manière dont la souveraineté des données impacte les peuples autochtones.

<sup>4</sup> Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Consulté au : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-la-1.pdf>

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées – Appels à la justice. Consulté au : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Les-appels-%C3%A0-la-justice.pdf>



## QU'EST-CE QUE LES DONNÉES AUTOCHTONES?

Les données consistent en des informations quantitatives et qualitatives sur un sujet particulier, qui peuvent être développées par l'observation, des enquêtes et divers types de rapports.<sup>7</sup>

Les données autochtones sont une catégorie d'information plus ciblée qui se rapporte directement aux peuples autochtones. Elles peuvent être générées par des communautés autochtones ou recueillies en partenariat avec elles. Comme d'autres types de données, les données autochtones peuvent prendre plusieurs formes, y compris des images, des vidéos, des ensembles de données et d'autres types de documents.<sup>8</sup>



## QU'EST-CE QUE LA SOUVERAINETÉ DES DONNÉES AUTOCHTONES?

Au cours des dernières décennies, la souveraineté des données a émergé en réponse à la croissance des pratiques de collecte et de gestion des données, généralement détenues par des puissances coloniales. En termes simples, la souveraineté des données fait référence à la gestion des données de manière à être conforme aux lois, pratiques et coutumes de l'État.<sup>9</sup>

Le concept de souveraineté des données autochtones va plus loin que la souveraineté des données, afin de mieux aligner les données avec les visions du monde autochtones. En tant que tel, la souveraineté des données autochtones reconnaît les droits des peuples autochtones de déterminer la collecte, l'accès, l'analyse, l'interprétation, la gestion, la diffusion et la réutilisation des données sur les peuples autochtones.<sup>10</sup>

De plus, l'émergence de la souveraineté des données autochtones est survenue en réponse à de mauvaises

pratiques en matière de données, motivées par les gouvernements coloniaux. Pour de nombreux peuples autochtones, les données collectées par les gouvernements coloniaux sont utilisées pour façonner et générer des statistiques les concernant, souvent pour surveiller les populations et orienter des interventions politiques discriminatoires.<sup>11</sup> En fin de compte, négligeant le rôle et l'histoire vaste des peuples autochtones en tant que collecteurs de données.

Aujourd'hui, les communautés autochtones de partout au Canada ont besoin d'avoir accès à des données de haute qualité pour aider à la planification, à la gestion et à l'investissement communautaire fondés sur des données probantes. En conséquence, les communautés recherchent la souveraineté des données autochtones pour soutenir la collecte de leurs propres données afin d'exercer efficacement leur autodétermination.<sup>12</sup>

<sup>7</sup> Bibliothèques de l'Université de Toronto. (2025). « Indigenous Data Sovereignty ». Université de Toronto : <https://guides.library.utoronto.ca/indigenous-studies/datasovereignty>

<sup>8</sup> Bibliothèque de l'Université de l'Alberta. (2025). « Indigenous Research – Indigenous Sovereignty ». Université de l'Alberta : <https://guides.library.ualberta.ca/indigenous-research/indigenous-data-sovereignty>

<sup>9</sup> Leone, D. (2021). *Data Colonialism in Canada : Decolonizing Data through Indigenous data governance*. Université Carleton : <https://carleton.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/b559099c-7720-46e9-b4b8-fb99747395b9/content>

<sup>10</sup> Idem.

<sup>11</sup> Lovett, R., Lee, V., Kukutai, T., Cormack, D., et coll. « 2 : Good Data Practices for Indigenous Data Sovereignty and Governance ». *Théorie sur demande* : <https://researchcommons.waikato.ac.nz/server/api/core/bitstreams/448d234e-850e-4ab0-a916-a2fc9ff10030/content>

<sup>12</sup> Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. (2020). « Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations », Consulté au : [https://fnigc.ca/wp-content/uploads/2020/06/fnigc\\_fndgs\\_fr\\_final.pdf](https://fnigc.ca/wp-content/uploads/2020/06/fnigc_fndgs_fr_final.pdf)



### Principes de souveraineté des données

Les principes de souveraineté des données fournissent un cadre pour garantir que les données concernant les peuples autochtones sont régies de manière à respecter leurs droits inhérents. Ces principes affirment que les communautés autochtones ont l'autorité sur la manière dont leurs données sont recueillies, consultées, interprétées, partagées et stockées. Ces principes sont utilisés pour garantir que l'information est utilisée de manière à soutenir les priorités et le bien-être de la communauté.

Au cours des dernières années, plusieurs cadres directeurs ont été élaborés pour soutenir le travail en faveur de la souveraineté des données autochtones. Ceux-ci comprennent les suivants :

- [Principes CARE](#), par la Global Indigenous Data Alliance – Les principes CARE garantissent que la gouvernance des données autochtones privilégie le bénéfice collectif, l'autorité de contrôle, la responsabilité et l'éthique dans l'utilisation des données autochtones.
- [Principes FAIR](#), par Wilkinson, Dumontier, Aalbersberg, et coll. – FAIR offre des lignes directrices pour la gestion des données qui sont trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables afin d'améliorer

la transparence et la collaboration globales lors du travail avec les communautés autochtones.

- [Principes PCAP](#), par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations – PCAP offre des normes pour affirmer la propriété, le contrôle, l'accès et la possession des données concernant les peuples, les communautés et les ressources des Premières Nations.
- [Métis Nation Data Strategy](#), par le Ralliement national des Métis – Il s'agit d'une approche fondée sur la nation pour renforcer la gouvernance, la capacité et la souveraineté métisses sur les données métisses.
- [National Inuit Strategy on Research](#), par l'Inuit Tapiriit Kanatami – Cette stratégie garantit la gouvernance, le leadership et les avantages des Inuits dans la recherche sur les données concernant les communautés inuites.

Bien que chacune de ces stratégies soit à un stade différent de développement et de mise en œuvre, chacune représente une étape cruciale vers la souveraineté et la gouvernance des données autochtones. En centrant les principes énoncés dans les stratégies ci-dessus, chaque groupe autochtone s'attaque à la souveraineté des données autochtones dans son domaine respectif.



### Questions de réflexion

1. Qui contrôle présentement les données sur nos communautés? Comment les pratiques de données coloniales ont-elles façonné la manière dont les peuples autochtones sont représentés dans la recherche, les politiques et les récits publics?
2. De quelles manières le contrôle autochtone sur les données pourrait-il transformer les processus de prise de décision? Comment les données autodéterminées pourraient-elles influencer les réponses aux besoins identifiés par la communauté?

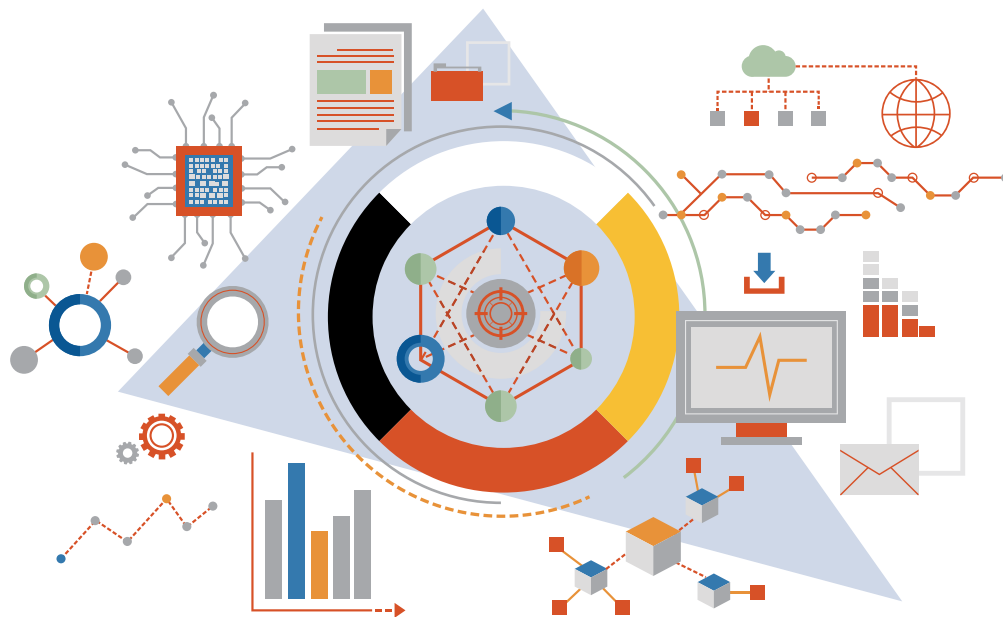
## SOUVERAINÉTÉ DES DONNÉES AUTOCHTONES ET FFADA2E+

La souveraineté des données autochtones dans le contexte des FFADA2E+ concerne fondamentalement la juridiction et les droits inhérents. La souveraineté autochtone affirme que les peuples autochtones ont l'autorité de déterminer comment les données concernant leur peuple, leurs familles, leurs terres et leurs expériences sont définies, collectées, interprétées et partagées.

Depuis des décennies, des informations sur les FFADA2E+ ont été recueillies par le biais des gouvernements et des systèmes d'application de la loi qui ne reflètent pas les réalités ni les priorités des peuples autochtones. En conséquence, les cas ont été sous-estimés, mal identifiés ou dépouillés de leur contexte communautaire. Inversement, la souveraineté des données autochtones recontextualise cette question : au lieu que les données soient la propriété de l'État, elles font plutôt partie des connaissances collectives qui appartiennent à une communauté autochtone particulière.

Lorsque les peuples autochtones exercent leur souveraineté sur les données concernant les FFADA2E+, ils déterminent ce qui compte comme un cas, comment l'identité est enregistrée, comment les histoires sont contextualisées et comment l'information est partagée. Cela représente un passage de la tenue de dossiers coloniaux à une expression d'autodétermination. De cette manière, la souveraineté des données autochtones peut être utilisée comme un outil de renforcement des capacités, de continuité culturelle et de justice.





## GOVERNANCE DES DONNÉES ET ÉCHANGE DES DONNÉES

La gouvernance des données et l'échange des données sont fondamentaux pour la souveraineté des données autochtones. La gouvernance des données fait référence au pouvoir sur la conception, la propriété et l'accès aux données.<sup>13</sup> Plus simplement, la gouvernance des données fait référence aux mécanismes formels qui sont utilisés pour déterminer quand, comment et pourquoi les données sont consultées.<sup>14</sup> Pour les communautés autochtones, cela signifie exercer une autorité sur l'information concernant leurs peuples, leurs terres, leurs cultures et leurs expériences d'une manière qui respecte leurs lois et priorités. En affirmant le contrôle sur la gouvernance des données autochtones, les peuples autochtones développent la capacité de gouverner leur peuple, leurs territoires et leurs ressources.

L'échange de données fait référence à la collecte, au stockage et à l'échange de données selon les conditions établies par une communauté autochtone donnée. De plus, l'échange de données concerne :

1. Qui contrôle les données.
2. Qui bénéficie des données.
3. Comment les données sont utilisées.

Les cadres d'échange de données autochtones mettent souvent l'accent sur l'autorité communautaire, la propriété collective, les protocoles culturels et les avantages réciproques. Conformément à la souveraineté des données autochtones, l'échange de données représente une expression de l'autodétermination, garantissant que les données sont utilisées pour soutenir et répondre aux besoins de la communauté.

<sup>13</sup> Lovett, R., Lee, V., Kukutai, T., Cormack, D., et coll. « 2 : Good Data Practices for Indigenous Data Sovereignty and Governance ». *Théorie sur demande* : <https://researchcommons.waikato.ac.nz/server/api/core/bitstreams/448d234e-850e-4ab0-a916-a2fc9ff10030/content>

<sup>14</sup> Walter, M., et al. (2020).

## — GOUVERNANCE DES DONNÉES AUTOCHTONES ET FFADA2E+ —

Alors que la souveraineté des données autochtones établit le droit de contrôler les données, la gouvernance des données autochtones se concentre sur les structures et les processus qui mettent en œuvre ce contrôle. Dans le contexte des FFADA2E+, la gouvernance détermine comment les données circulent dans les systèmes, qui a accès et quelles mesures de responsabilité sont en place.

Historiquement, des cadres de gouvernance faibles ou imposés de l'extérieur ont entraîné des systèmes de rapport fragmentés, des classifications incohérentes et une surveillance communautaire limitée. En conséquence, les cas de FFADA2E+ ont circulé entre les gouvernements, la police et les chercheurs sans protocole transparent ou examen autochtone.

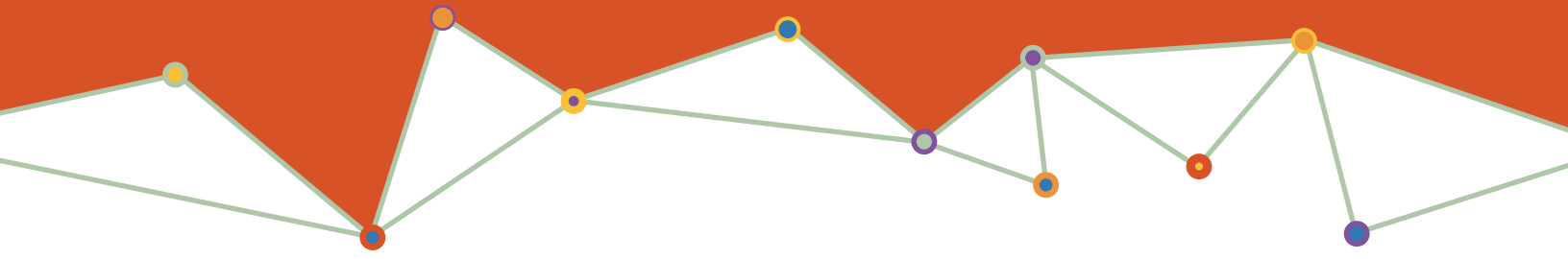
L'inclusion de la gouvernance des données autochtones introduit plusieurs mesures pratiques, telles que :

- Normes de classification définies par la communauté
- Accords d'échange de données fondés sur le consentement
- Organismes de surveillance ou gestionnaires de données responsables envers la Nation
- Des protocoles clairs pour l'accès, le stockage et l'établissement de rapports<sup>15</sup>

En incluant la gouvernance des données autochtones, nous pouvons nous assurer que les données sont traitées de manière éthique, cohérente et en accord avec les priorités de la communauté. Ainsi, les données sur les FFADA2E+ peuvent être plus précises, éclairées par les traumatismes et utilisées par la communauté pour soutenir la sécurité et les mesures préventives.



<sup>15</sup> Leone, D. (2021). *Data Colonialism in Canada: Decolonizing Data through Indigenous data governance*. Université Carleton : <https://carleton.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/b559099c-7720-46e9-b4b8-fb99747395b9/content>



## COLLECTE DE DONNÉES ÉTHIQUE

Alors que les données continuent de jouer un rôle de plus en plus important dans la formation de la société, il est essentiel de réfléchir au rôle de la collecte éthique des données. En faisant cela, comprendre les principes éthiques fondamentaux de la collecte de données est essentiel pour garantir l'intégrité et l'acceptation sociale.<sup>16</sup> Dans une

approche éthique, il est impératif que des principes tels que l'honnêteté, la prudence, l'ouverture, l'efficacité, le respect et la responsabilité sociale soient intégrés.<sup>17</sup> Lorsque vous travaillez avec des données autochtones, nous recommandons d'incorporer les principes éthiques suivants dans votre approche :

### Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)

Le principe du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) est fondamental pour les droits des peuples autochtones, en particulier en ce qui concerne la prise de décision concernant leurs terres, ressources et communautés.<sup>18</sup> Les éléments suivants sont les quatre composantes du CLPE :

- **Libre** – le consentement est volontaire.
- **Préalable** – le consentement est demandé à l'avance, offrant aux participants le temps de décider s'ils vont participer et la façon de le faire.
- **Éclairé** – Les participants sont pleinement informés de l'activité proposée, ainsi que des risques ou des avantages qui peuvent y être associés.
- **Consentement** – Les participants peuvent accorder, refuser et retirer leur consentement à tout moment.<sup>19</sup> Le consentement est un processus continu, pas un accord ponctuel.

### Conception et gouvernance dirigées par la communauté

La collecte de données éthiques devrait impliquer activement les peuples autochtones à chaque étape, de la conception à l'analyse en passant par la diffusion. Cela garantit que les communautés conservent une autorité décisionnelle significative et que la collecte de données s'aligne sur les priorités, les protocoles et les systèmes de connaissances de la communauté.<sup>20</sup>

### Transparence

Lors de la collecte de données, il est essentiel d'échanger ouvertement des informations avec les participants sur les pratiques de données utilisées. Être transparent s'aligne avec l'utilisation des principes du CLPE et garantit que les participants sont informés lorsqu'ils participent à la collecte de données.

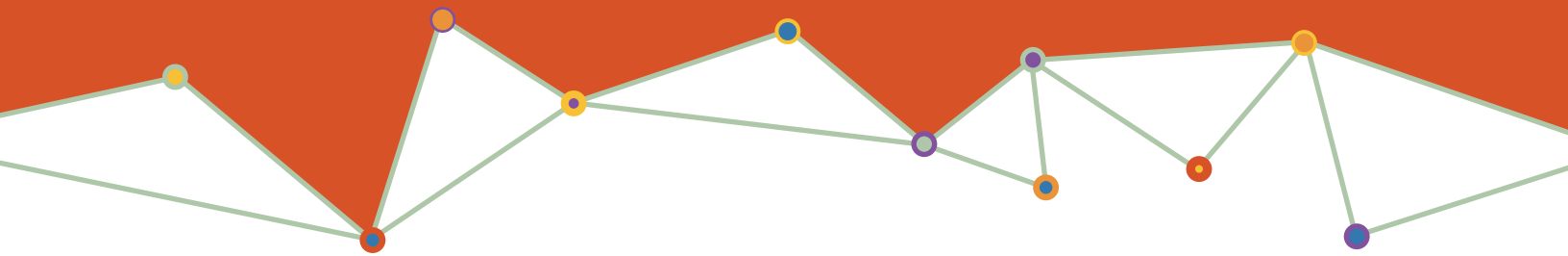
<sup>16</sup> Okorie, G.N., Udeh, C.A., Adaga, E.M., DaraOjimba, O.D., Oriekhoe, O.I. (2024). *Ethical Considerations in Data Collection and Analysis: A Review: Investigating Ethical Practices and Challenges in Modern Data Collection and Analysis*. International Journal of Applied Research in Social Sciences, 6(1) : 1-22. Consulté au : [https://www.researchgate.net/publication/378789304\\_ETHICAL\\_CONSIDERATIONS\\_IN\\_DATA\\_COLLECTION\\_AND\\_ANALYSIS\\_A\\_REVIEW\\_INVESTIGATING\\_ETHICAL\\_PRACTICES\\_AND\\_CHALLENGES\\_IN\\_MODERN\\_DATA\\_COLLECTION\\_AND\\_ANALYSIS](https://www.researchgate.net/publication/378789304_ETHICAL_CONSIDERATIONS_IN_DATA_COLLECTION_AND_ANALYSIS_A_REVIEW_INVESTIGATING_ETHICAL_PRACTICES_AND_CHALLENGES_IN_MODERN_DATA_COLLECTION_AND_ANALYSIS)

<sup>17</sup> Idem.

<sup>18</sup> Kipsang, W. (n.d.). « Integrating Free, Prior, and Informed Consent into Data Governance Frameworks: The Role of Technology in Facilitating Indigenous Peoples' Rights ». HCDH; <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/indigenouspeoples/cfi/data-collection/Wilson-KIPSANG-statment-pan-e7.pdf>

<sup>19</sup> Idem.

<sup>20</sup> Global Indigenous Data Alliance. (2022). « CARE Principles for Indigenous Data Governance ». GIDA : [https://static1.squarespace.com/static/5d3799de845604000199cd24/t/6397b363b502ff481fce6baf/1670886246948/CARE%2BPrinciples\\_One%2BPagers%2BFINAL\\_Oct\\_17\\_2019.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5d3799de845604000199cd24/t/6397b363b502ff481fce6baf/1670886246948/CARE%2BPrinciples_One%2BPagers%2BFINAL_Oct_17_2019.pdf)



|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Éclairé par les traumatismes</b></p>  | <p>Incorporer une approche éclairée par les traumatismes dans la collecte de données est essentiel pour minimiser les dommages et prévenir la retraumatisation lors de la collecte de données. Une approche éclairée par les traumatismes reconnaît les impacts continus de la violence coloniale, de la discrimination systémique et des préjudices intergénérationnels, et veille à ce que les processus de collecte de données soient culturellement sécuritaires, centrés sur les participants et ancrés dans le soin.<sup>21</sup></p> |
| <p><b>Minimisation des données</b></p>      | <p>La minimisation des données entend limiter la collecte et l'utilisation uniquement à ce qui est nécessaire pour la recherche. Ceux qui recueillent des données doivent être conscients que la collecte de données en dehors du cadre de recherche pourrait perpétuer d'autres préjudices envers la communauté.</p>                                                                                                                                                                                                                       |
| <p><b>Responsabilisation</b></p>            | <p>Les organisations et les chercheurs reconnaissent qu'ils sont responsables devant les communautés autochtones de la manière dont les données sont utilisées, recueillies, interprétées et échangées. Ceux qui recueillent des données doivent inclure des mesures de réparation et de correction par les communautés. Il est impératif que les acteurs de données créent un environnement durable de responsabilité relationnelle.<sup>22</sup></p>                                                                                      |
| <p><b>Vie privée et confidentialité</b></p> | <p>Lorsqu'on travaille avec des communautés autochtones, ceux qui recueillent des données doivent protéger les informations personnelles et communautaires. Cela peut être réalisé par le biais d'un stockage sécurisé et de l'inclusion d'accords de confidentialité culturellement appropriés. Il est important de reconnaître que la vie privée autochtone concerne à la fois la vie privée individuelle et la vie privée communautaire.<sup>23</sup></p>                                                                                |
| <p><b>Résultats équitables</b></p>          | <p>Toute valeur créée à partir des données autochtones doit profiter aux communautés autochtones. Cela signifie que les données doivent être utilisées de manière équitable, ce qui contribue au bien-être des peuples autochtones.<sup>24</sup></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

<sup>21</sup> AFAC. (2023). « CRGBA – Culturally Relevant Gender-Based Analysis: A Roadmap for Policy Development ». AFAC : [https://nwac.ca/wp-content/uploads/2025/05/CRGBA\\_Framework\\_Roadmap\\_May11\\_2022-1\\_2023-02-21-141640\\_tiaz.pdf](https://nwac.ca/wp-content/uploads/2025/05/CRGBA_Framework_Roadmap_May11_2022-1_2023-02-21-141640_tiaz.pdf)

<sup>22</sup> Hudson, M, Carroll, SR, Anderson, J, et al. (2023). Indigenous Peoples' Rights in Data: a contribution toward Indigenous Research Sovereignty. *Front. Res. Metr. Anal.* 8L1173805. doi : 10.3389/frma/2023.1173805

<sup>23</sup> Walter, M. (2020). « Indigenous Data Sovereignty in the Era of Big Data and Open Data ». *Australian Journal of Social Issues*, vol. 56(2), pp. 143-156.

<sup>24</sup> Global Indigenous Data Alliance. (2022). « CARE Principles for Indigenous Data Governance ». GIDA.

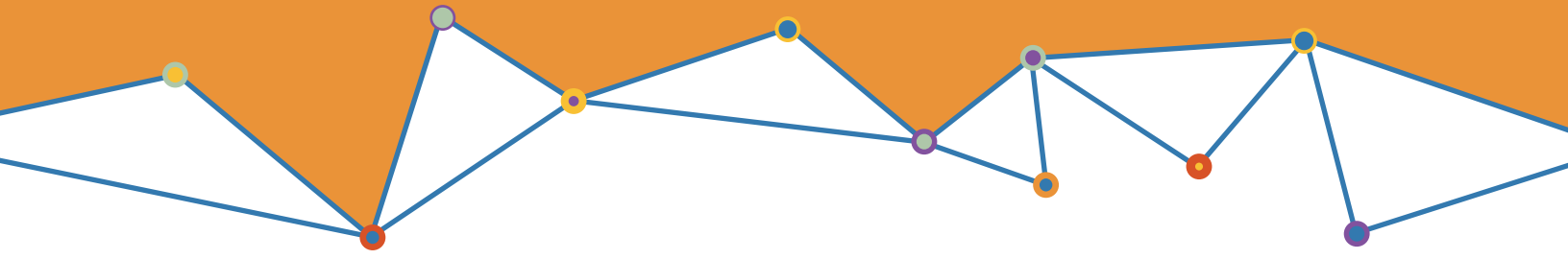
## COLLECTE DE DONNÉES ÉTHIQUE ET FFADA2E+

La collecte de données éthique dans le contexte des FFADA2E+ met l'accent sur la sécurité, la dignité et l'autonomie des individus, des familles et des communautés dont les expériences sont documentées. De plus, des données éthiques peuvent soutenir la guérison, la prévention et le changement systémique lorsque les communautés autochtones guident le processus de collecte de données.

Historiquement, la collecte de données liée aux FFADA2E+ a régulièrement eu lieu sans consentement significatif, sensibilité culturelle ou pratiques éclairées par les traumatismes. Les familles ont souvent été invitées à raconter des expériences douloureuses, les informations étaient souvent extraites sans suivi approprié et les résultats étaient publiés sans validation communautaire. Dans de nombreux cas, les pratiques de recherche coloniales ont causé davantage de dommages aux communautés.

La collecte de données éthique reconnaît que les données sur les FFADA2E+ ne sont pas des informations abstraites. Lorsqu'elle est menée de manière éthique, la collecte de données peut contribuer à la vérité, à la prévention et au changement systémique. En ancrant la collecte de données, les communautés autochtones peuvent s'assurer que les efforts de documentation soutiennent la guérison et la justice plutôt que d'y nuire.





## MISE EN PRATIQUE

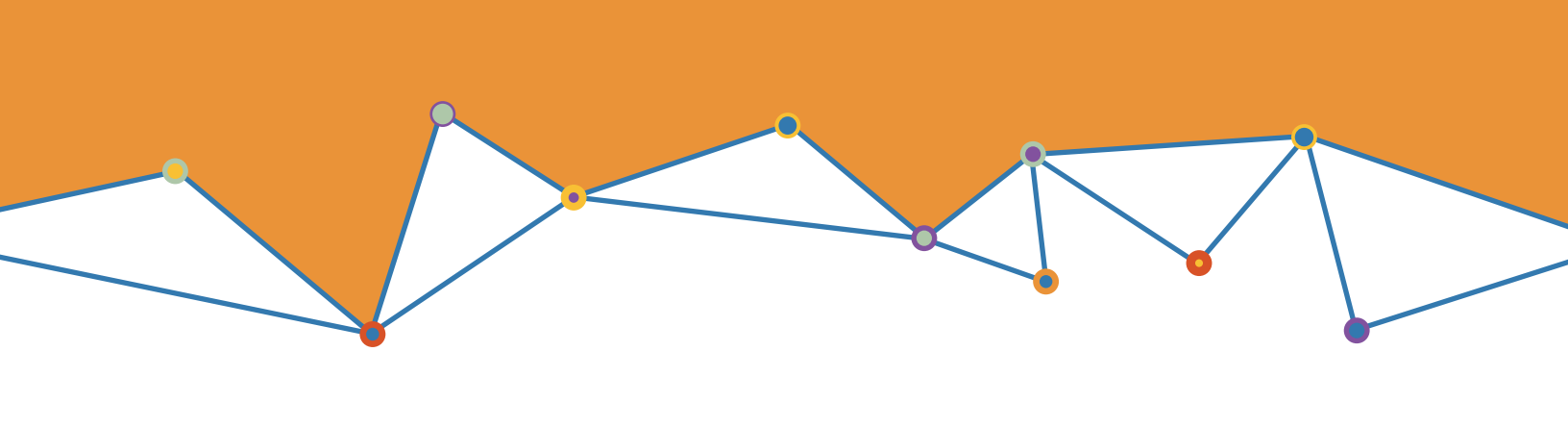
Cette feuille de travail vise à évaluer si votre recherche, vos pratiques de données ou vos décisions politiques sont en accord avec les principes de souveraineté des données autochtones. Pour chaque section, répondez brièvement et identifiez les lacunes nécessitant une action.

### 1. Objectif de recherche et réciprocité

Quelle est votre initiative de recherche? Quelles sont les communautés touchées par votre recherche?

La priorité de recherche a-t-elle été identifiée par la communauté? Les partenaires communautaires ont-ils aidé à façonner les objectifs et les méthodes de votre étude?

Comment cette recherche est-elle réciproque? Qu'est-ce que la communauté gagnera de sa participation à la recherche?

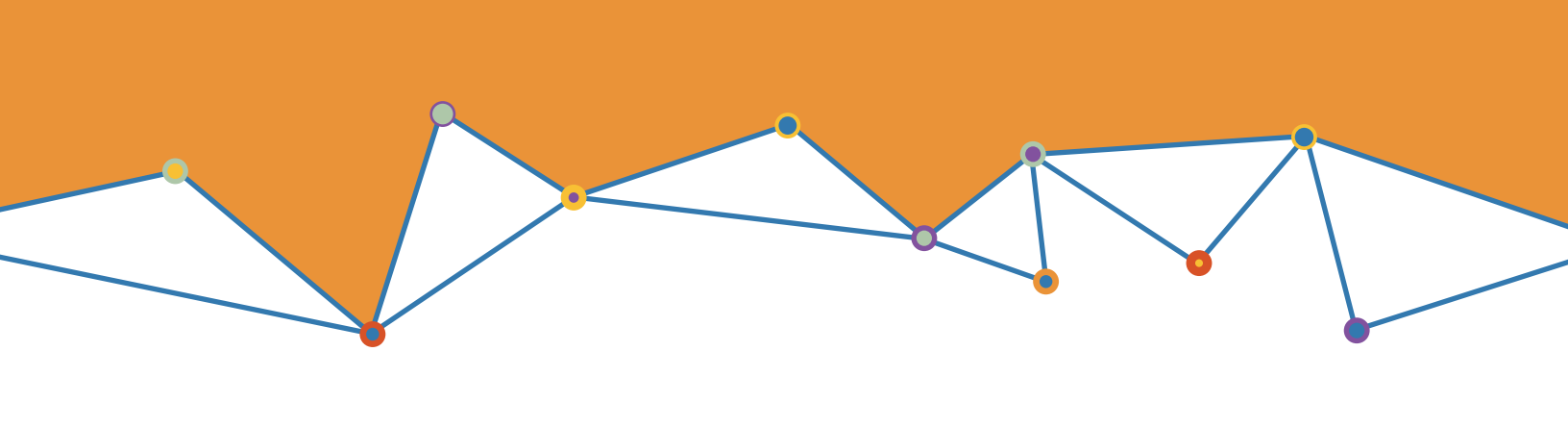


## 2. Gouvernance et contrôle des données

Y a-t-il un accord formel de gouvernance des données en place? La communauté a-t-elle autorité sur la manière dont les données sont stockées, consultées et utilisées?

Y a-t-il des mécanismes pour consulter la communauté avant la publication des données?

Qui possédera et contrôlera les données? Qui décide de la façon dont les données seront interprétées?



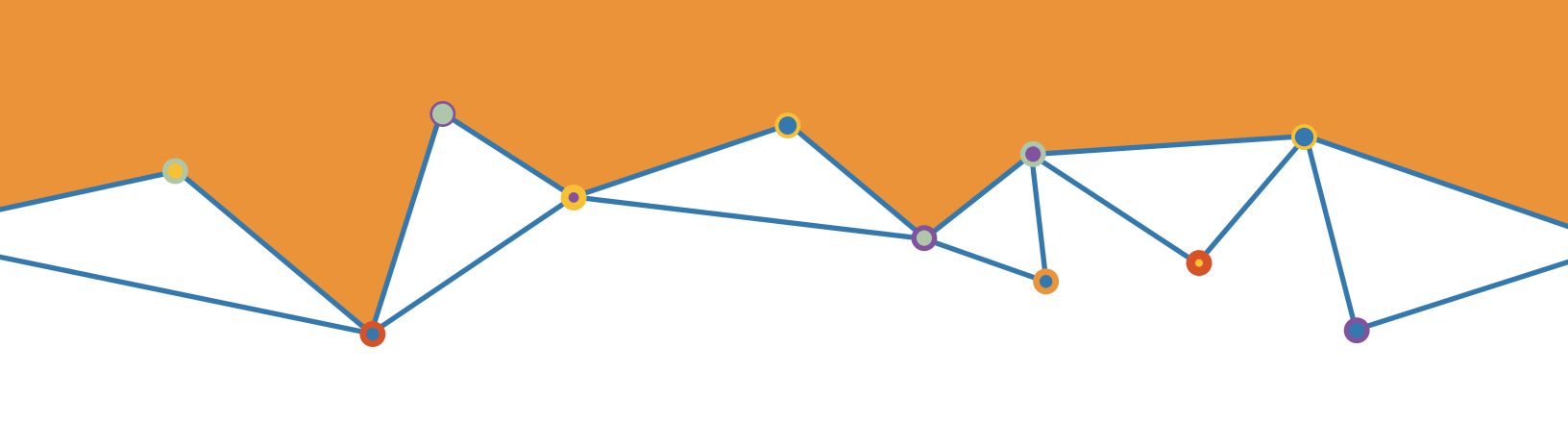
### 3. Divulgation et représentation

Les résultats seront-ils divulgués de manière accessible et culturellement appropriée? Les membres de la communauté seront-ils reconnus pour leurs contributions?

Comment et quand les résultats seront-ils divulgués à la communauté? Qui bénéficiera de la publication des données?

### 4. Responsabilisation

Les communautés ont-elles été informées de la manière dont les résultats influenceront les décisions politiques? Y a-t-il des mécanismes pour contester une mauvaise interprétation?



**5. Réflexions finales**

Si cette recherche concernait ma propre communauté, serais-je satisfait du niveau de contrôle, de transparence et de réciprocité démontré?

Quelles étapes puis-je suivre pour garantir que la souveraineté des données autochtones soit mieux intégrée dans ma recherche?



Native Women's  
Association of Canada

~~~~~  
L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

